

Séance du 15 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située 8 rue Eugène Chauvelier, dans le cadre des recommandations sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Solène Loyer, Christophe Krakus, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absente : Mme Marion Marie

Mme Solène Loyer a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020

2021-01-d1

Vote des subventions 2021

Animation Loisirs	300 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	100 €
Taxi Collectif (Animation Loisirs)	360 €
Générations Mouvement Aînés de Chemiré	150 €
ACSCEC (Chapelle d'Etival)	50 €
Assoc Charnie Environnement	50 €
Association Charnie Rando	50 €
Les Ateliers de l'Histoire de la Charnie	50 €
Gaule de Joué	50 €
Orchestre de la Vègre (Sté musicale Loué)	100 €
Club photos des Pays de Loué	25 €

Une subvention de 20€ par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.

2021-01-d2

Vente des parcelles B615 et B616

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de vendre à Monsieur Valentin CROUILLÉ et Madame Sylvaine JEFAUT domicilié 1, lieudit le Vieux Logis à Chemiré en Charnie, les parcelles B615 et B616 d'une superficie totale de 1ha04a42ca au prix de 2200 € l'hectare soit un montant total de 2297.24 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte et les documents nécessaires à la vente auprès de Maître Bompard, notaire à Sillé-le-Guillaume.

2021-01-d4

Heures complémentaires pour l'adjointe administrative

L'adjointe administrative a réalisé des heures complémentaires au cours de l'année 2020 qui n'ont pas pu être récupérées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de régler à Madame HERISSON 20 heures complémentaires sur le salaire de janvier 2021.

2021-01-d5

Convention avec LBN pour la lame de déneigement

La communauté de communes met gratuitement à disposition de chaque commune une lame de déneigement et propose aux communes de signer une convention entre la commune, l'exploitant en charge du déneigement et la communauté de communes.

Cette lame est utilisée par l'exploitant agricole avec l'accord de la commune pour les voies communales (en agglomération et hors agglomération).

La commune prendra en charge les frais liés à l'activité de déneigement réalisé sur ses voies communales par l'agriculteur ou la Cuma, sur la base d'un coût horaire de 40€HT, et d'un relevé d'heures renseigné par l'intervenant.

Dans le cas où la lame est stockée sous abri, la rémunération sera complétée par une indemnisation forfaitaire annuelle de 50€ HT sur présentation d'un justificatif, cette somme permettra de couvrir les frais d'assurance liés au stockage

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la communauté de communes LBN et l'exploitant en charge de la lame de déneigement.

2021-01-d6

Convention avec LBN pour la mise à disposition du personnel sur la voirie communautaire

La communauté de communes LBN propose une convention pour mise à disposition du personnel communal pour la réalisation de travaux sur la voirie communautaire.

Il s'agit de travaux urgents, brefs et ponctuels. La commune est indemnisée par LBN (20€/heure d'intervention, à raison de 7h pour 3 Km de voirie classée).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Question diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la signature de la convention avec la société CANIROUTE pour la capture et la prise en charge des animaux en divagation sur le territoire de la commune, il a pris un arrêté municipal réglementant la garde et la circulation des animaux, cet arrêté permettra de demander aux propriétaires d'animaux en divagation le règlement des frais occasionnés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h50